



Marie-Christine Petitquay

PRENDS TON ENVOL !

C'est LOJIQ !



INITIATIVE



CULTURES ET LANGUES AUTOCHTONES

Initiative Cultures et langues autochtones

L'Initiative Cultures et langues autochtones contribue au rayonnement et à la diffusion des cultures et des langues autochtones en facilitant le développement personnel et professionnel des **jeunes autochtones** âgés de 18 à 35 ans. LOJIQ offre un accompagnement et un soutien financier pour la réalisation de projets impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.

Les projets de mobilité appuyés par LOJIQ dans le cadre de la mesure 10 du **Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023** « Soutenir des projets culturels et d'engagement social pour les jeunes Autochtones » s'inscrivent dans la nouvelle Politique culturelle du Québec.

Cette initiative est gérée par le programme **Développement de Carrière**, en collaboration avec le programme **Engagement citoyen**.

Tu veux?

- Participer à des événements artistiques et culturels (festivals, colloques, conférences, marchés des arts, etc.)
- Développer des projets de création et de diffusion artistique (production, coproduction, résidence artistique, tournée, etc.)
- Te joindre à des délégations et des rencontres de jeunes professionnels
- Prendre part à des projets de médiation culturelle
- Réaliser des activités de perfectionnement de courte durée et des stages en milieu de travail dans le domaine culturel
- Participer à des projets qui créent une passerelle entre l'art, la culture et l'engagement citoyen

Pour qui?

- Tu as entre 18 et 35 ans et appartiens à la communauté inuite ou à une des Premières Nations du Québec
- Tu possèdes la citoyenneté canadienne et tu habites au Québec¹
- Tu détiens une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide
- Tu es porteur d'un **projet artistique, culturel** ou valorisant la culture comme levier d'**engagement social**
- En tant qu'**artiste** ou **créateur**, tu as une approche professionnelle de ta pratique

¹ Résider au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Admissibilité des anciens participants

Il est possible pour les anciens participants de déposer jusqu'à 10 projets² avec LOJIQ :

- 3 au Québec
- 3 au Canada
- 4 à l'international

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- Avoir complété et transmis ton questionnaire d'évaluation au terme de chacun de tes projets réalisés précédemment
- Démontrer qu'il y a une progression dans ta démarche personnelle et professionnelle

² LOJIQ se réserve le droit de privilégier une première participation en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Où?

Ton projet peut être réalisé au Québec³, au Canada ou à l'international.

³ La distance minimale est de **100 km** (aller simple) entre ton lieu de résidence et le lieu de réalisation de ton projet.

LOJIQ peut t'offrir...

Pour ton projet :

- Un accompagnement et des services-conseils
- Un **montant forfaitaire** ou **65 % du coût du transport aérien en classe économique** jusqu'à concurrence d'un montant déterminé selon la destination de ton séjour (*Voir la section Zones géographiques*)

Pour nos projets clés en main :

- Une indemnité forfaitaire ou un appui financier bonifié pour les frais de transport et de séjour
- Le développement d'un réseau de contacts
- Un accompagnement et des services-conseils

Valable en tout temps :

- Une assurance responsabilité civile⁴
- Une possibilité d'indemnité de transport additionnelle si tu habites en région éloignée au Québec⁵

⁴ Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est **obligatoire** de signer la convention **avant le départ du Québec** pour recevoir cette assurance.

⁵ Pour les projets réalisés à l'**extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

| Région de provenance du participant | Montant forfaitaire |
|-------------------------------------|---------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 250 \$ |
| Bas-Saint-Laurent | 210 \$ |
| Côte-Nord | 425 \$ |
| Gaspésie | 300 \$ |
| Îles-de-la-Madeleine | 550 \$ |
| Nord-du-Québec | 550 \$ |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 230 \$ |

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Documents requis

Cette initiative fait partie des volets suivants :

Développement de carrière :

- **Action culturelle et artistique**
- **Stages professionnels en milieu de travail**

Engagement citoyen :

- **Action citoyenne**

Les documents à fournir sont par conséquent identiques.

Prends note que plusieurs documents administratifs (billets d'avion, factures, etc.) te seront demandés si ton projet est accepté.

Tu n'as pas encore tous les documents requis? Il est possible de déposer ton projet pour respecter les délais. Toutefois, en cas de contingentement, les dossiers les plus complets seront avantagés.

Dates de dépôt

En raison de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, les [dates de dépôts](#) peuvent être modifiées régulièrement. Par conséquent, nous vous prions de les consulter en ligne afin d'avoir une information à jour. *La direction se réserve le droit de modifier les dates de dépôt en tout temps.*

ATTENTION! Pour les projets acceptés avec un départ **après le 1^{er} avril**, les billets d'avion doivent afficher une date de départ postérieure au 1^{er} avril. **Tous les projets qui ne respecteront pas cette condition se verront annulés par LOJIQ.**

Dépôt d'un projet hors délai

Tu n'es pas en mesure de respecter ces périodes de dépôt? Il est possible de proposer un projet hors délai dans le cadre de ce programme, à condition d'acheminer **un dossier complet** au minimum **20 jours ouvrables** avant le départ.

Pour les projets nécessitant **un visa**, les délais d'obtention dudit visa doivent être pris en considération.

Les projets hors délais seront considérés en fonction des ressources budgétaires disponibles.

Comment déposer mon dossier?

- 1- Crée ton compte sur le portail LOJIQ (ou connecte-toi si tu possèdes déjà un compte)
- 2- Remplis le formulaire du projet et inscris ton nom d'utilisateur pour déposer ton formulaire
- 3- Joins tous les documents requis concernant ton dépôt de projet sous l'onglet *Documents joints*
- 4- Remplis la fiche de candidature sous l'onglet *Votre candidature* si tu prends part au projet en tant que participant et joins tous les documents requis sous l'onglet *Documents joints*
- 5- Invite les autres participants sous l'onglet *Invitation(s) de participant(s)* si d'autres participants prennent part au projet

Tu dois déposer ton projet dans un des volets suivants :

Développement de carrière :

- **Action culturelle et artistique**
- **Stages professionnels en milieu de travail**

Engagement citoyen :

- **Action citoyenne**

Il est important d'indiquer dans la description de ton projet que celui-ci s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Cultures et langues autochtones.

Les participants peuvent aussi postuler à nos projets clés en main élaborés avec la collaboration de nos partenaires.

Soutien financier

Tous les projets acceptés font l'objet de conditions de financement touchant le **transport** des participants. Ce mode de financement tient compte de la destination du projet.

Pour connaître le financement relatif au **transport**, consulte la section *Zones géographiques*.

Tu habites en région éloignée au Québec? Tu pourrais recevoir une indemnité de transport additionnelle. Consulte la section *Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains*.

Il est **obligatoire** de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. **Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.**

Transport terrestre

Pour les projets utilisant **exclusivement** un moyen de transport terrestre pour la réalisation de leur mobilité **au Québec**, un **remboursement de 0,36\$ par km** est accordé sur présentation d'une pièce justificative en fonction du moyen de transport utilisé.

Pour les projets utilisant **exclusivement** un moyen de transport terrestre pour la réalisation de leur mobilité **au Canada ou aux États-Unis**, un **montant forfaitaire** est accordé sur présentation d'une pièce justificative en fonction du moyen de transport utilisé.

- **Déplacement en voiture** : Une preuve de l'utilisation d'une voiture (facture d'essence) pour se rendre sur le lieu de réalisation du projet
- **Déplacement en covoiturage** : Une preuve de l'utilisation d'un service de covoiturage (AmigoExpress) ou une facture d'hôtel ou de restaurant du lieu du projet
- **Déplacement en bus** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour**
- **Déplacement en train** : Une preuve de paiement d'un titre de transport **aller-retour** en classe économique

Ces documents doivent être déposés sur le portail à l'intérieur des deux semaines suivant la fin du projet. Si cette condition n'est pas respectée, le projet sera considéré comme annulé.

Pour connaître le financement relatif au **transport terrestre**, consulte la section *Zones géographiques*.

Transport en avion

Pour les projets utilisant un moyen de transport aérien pour la réalisation de leur mobilité, un **montant forfaitaire** ou **65% du coût du billet d'avion** jusqu'à un montant maximum établi en fonction de la destination est accordé sur présentation d'un titre de transport **aller-retour en classe économique au départ des aéroports de Montréal ou de Québec**. Quelques exceptions peuvent être acceptées pour les aéroports de proximité. Vérifie les possibilités en nous contactant.

Les autres frais de transport local au Québec ou à l'étranger (autobus, train, bateau) pour se rendre à l'aéroport ou à la destination finale du lieu de réalisation du projet **ne sont pas remboursés par LOJIQ**. Si ces conditions ne sont pas respectées, tu devras modifier ton billet d'avion à tes frais, sous peine de voir ton projet annulé par LOJIQ.

Pour connaître le financement relatif au **transport aérien**, consulte la section *Zones géographiques*.

Zones géographiques

Tous les territoires couverts par LOJIQ font l'objet d'une veille ayant trait à la sécurité des personnes, en tenant compte de considérations politiques, climatiques ou naturelles. En respectant les avertissements officiels émis par **Affaires mondiales Canada**, LOJIQ refusera, suspendra ou annulera les projets devant se dérouler dans un pays ou une région visée par un avis de sécurité de niveau d'alerte trois et quatre.

Zone 1A - Québec

Pour les projets réalisés **au Québec** : LOJIQ accorde un remboursement de **0,36 \$ par km**.

- **Entre 200 et 348 km* (aller-retour)** : Contribution de **125 \$** peu importe le moyen de transport.
- **À partir de 349 km* (aller-retour)** : Contribution de **0,36 \$ par km** peu importe le moyen de transport.

Pour les **Îles-de-la-Madeleine**, la contribution de LOJIQ est établie selon le kilométrage parcouru + **125 \$** pour le transfert en bateau **aller-retour**.

Pour les lieux **non-atteignables par voiture** – généralement au nord du 55e parallèle – LOJIQ rembourse **65 % du billet d'avion jusqu'à concurrence de 1 500 \$**.

** Calculé à l'aide de Google Maps. Devant plusieurs options, seulement l'itinéraire le plus court est accepté. Il doit y avoir une distance minimale de **100 km* (aller simple)** entre le lieu de résidence et le lieu de réalisation du projet.*

ZONE 1B – Provinces canadiennes limitrophes du Québec

Pour les projets réalisés dans **les provinces canadiennes limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard.

ZONE 1C – Autres provinces canadiennes

Pour les projets réalisés dans **les autres provinces canadiennes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador.

ZONE 1D – Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Pour les projets réalisés **au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **850 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

ZONE 1E – Nunavut

Pour les projets réalisés **au Nunavut** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 650 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Zone 2A – États-Unis (11 États limitrophes)

Pour les projets réalisés dans **les États limitrophes du Québec** : LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$** peu importe le moyen de transport utilisé.

Connecticut, Delaware, Maine, Maryland, Massachusetts, New Hampshire, New Jersey, New York, Pennsylvanie, Rhode Island, Vermont et Washington (District de Columbia).

Zone 2B – États-Unis (38 autres États sauf Hawaii)

Pour les projets réalisés dans **les 38 autres États (sauf Hawaii)** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour le déplacement terrestre, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Alabama, Alaska, Arizona, Arkansas, Californie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Colorado, Dakota du Nord, Dakota du Sud, Floride, Géorgie, Idaho, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiane, Michigan, Minnesota, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, Nouveau-Mexique, Ohio, Oklahoma, Oregon, Tennessee, Texas, Utah, Virginie, Virginie-Occidentale, Washington, Wisconsin et Wyoming.

Zone 3A – Mexique et les Caraïbes

Pour les projets réalisés **au Mexique et dans les Caraïbes** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **550 \$**. Pour tous les autres moyens de transport, LOJIQ accorde un montant forfaitaire de **350 \$**.

Mexique, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Îles vierges britanniques, Jamaïque, Puerto Rico, République-Dominicaine, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago.

ZONE 3B – Amérique centrale

Pour les projets réalisés **en Amérique centrale** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

Bélize, Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et Salvador.

ZONE 3C – Amérique du Sud

Pour les projets réalisés **en Amérique du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 150 \$**.

Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela.

Zone 4A – France, Wallonie-Bruxelles et Europe de l'Ouest

Pour les projets réalisés **en France, en Wallonie-Bruxelles et dans l'Europe de l'Ouest** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **750 \$**.

France (incluant la Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon), Wallonie-Bruxelles, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne (incluant les Îles Baléares et excluant les Îles Canaries), Irlande, Italie, Liechtenstein, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Zone 4B – Europe de l'Est et du Nord

Pour les projets réalisés **dans l'Europe de l'Est et du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 050 \$**.

Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Groenland, Hongrie, Îles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, République tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne à l'ouest des monts Oural), Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Ukraine.

Zone 5A – Afrique du Nord

Pour les projets réalisés **en Afrique du Nord** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 050 \$**.

Algérie, Égypte, Îles Canaries, Libye, Maroc et Tunisie.

Zone 5B – Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud

Pour les projets réalisés **en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 300 \$**.

Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Île de la Réunion, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mayotte, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centre-Afrique, République Démocratique du Congo, République du Congo (Zaire), Rwanda, São Tomé et Príncipe,

Sierra Leone, Seychelles, Sénégal, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Zone 6A – Asie

Pour les projets réalisés **en Asie** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 250 \$**.

Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Chine, Cambodge, Corée du Nord, Corée du Sud, Hawaii, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Macao, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Vietnam et Russie (partie asiatique à l'est des monts Oural).

Zone 6B – Moyen-Orient

Pour les projets réalisés **au Moyen-Orient** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 350 \$**.

Afghanistan, Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Oman, Ouzbékistan, Qatar, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan et Yémen.

Zone 6C – Océanie et Pacifique du Sud

Pour les projets réalisés **en Océanie et dans le Pacifique Sud** : LOJIQ assume **65 % du coût du transport aérien** jusqu'à concurrence de **1 350 \$**.

Australie, Fidji, Guam, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Timor-Leste, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

Appui supplémentaire pour les participants des régions éloignées des grands centres urbains

Pour les projets réalisés **à l'extérieur du Québec**, LOJIQ accorde un soutien financier supplémentaire aux participants en provenance des six régions du Québec les plus éloignées des grands centres urbains afin de faciliter leur accès à la mobilité.

| Région de provenance du participant | Montant forfaitaire |
|-------------------------------------|---------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 250 \$ |
| Bas-Saint-Laurent | 210 \$ |
| Côte-Nord | 425 \$ |
| Gaspésie | 300 \$ |
| Îles-de-la-Madeleine | 550 \$ |
| Nord-du-Québec | 550 \$ |
| Saguenay – Lac-Saint-Jean | 230 \$ |

Cette contribution n'est pas accordée aux participants de la région de L'Abitibi-Témiscamingue se rendant en Ontario, ni pour les participants de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent se rendant dans les provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard).

Assurance voyage et soins médicaux d'urgence

Tous les participants dont le projet est réalisé à l'extérieur du Québec, ainsi que tous les jeunes participants accueillis au Québec doivent **obligatoirement** détenir une assurance voyage/soins médicaux d'urgence, adaptée à la nature du projet, couvrant **la durée de leur séjour**. Une confirmation sera demandée lors de l'étape de la signature électronique de la convention.

Assurance responsabilité civile offerte par LOJIQ

Tous les participants sont automatiquement couverts par l'assurance responsabilité civile jusqu'à hauteur de **2 000 000 \$** (dommages matériels et corporels) pour la durée du projet approuvée par LOJIQ.

Il est obligatoire de signer la convention avant ton départ du Québec pour être admissible au soutien financier. Si cette condition n'est pas respectée, ton projet sera annulé par LOJIQ.

... et des services d'accompagnement

Tous les participants bénéficient d'un accompagnement et des services-conseils de la part du personnel de LOJIQ : une équipe d'experts en mobilité avec une expérience de **plus de 50 ans**.

Fondation LOJIQ

Si ton projet est accepté, tu devras **devenir membre** de la Fondation LOJIQ pour bénéficier du soutien de LOJIQ. L'adhésion te permet de soutenir les actions de LOJIQ et te procure de nombreux avantages auprès de nos partenaires.

Service d'assistance technique

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h, tu peux communiquer avec notre préposée aux renseignements au numéro de téléphone sans frais : 1-800-465-4255.

En dehors de ces heures, tu peux laisser un message sur la boîte vocale ou envoyer un courriel à info@lojiq.org. Un membre de notre équipe communiquera avec toi dans les meilleurs délais.